

| |
|--|
| Contrat de professionnalisation |
|--|

CDD 12 ou 24 mois ou CDI pour des formations diplômantes en Commerce, Secrétariat, Comptabilité, RH, Communication, Marketing

2 jours hebdomadaires en centre de formation, 3 jours en entreprise.

6 avantages pour l'entreprise :

- ▶ **Rémunération de 55% à 80% du SMIC**
- ▶ **Réduction de charges sociales (Allègement Fillon sur bas salaires de 25 à 28%)**
- ▶ **Pas de contraintes sociales : pas de seuils fiscaux, ni prime de précarité**
- ▶ **Personnel non pris en compte dans les effectifs de l'entreprise**
- ▶ **Heures de formation prises en charge par votre OPCA**
- ▶ **1 380 € versé sur 6 mois à l'entreprise pour sa fonction de tutorat selon OPCA**

COUT MENSUEL POUR L'EMPLOYEUR

| Candidat | - 21 ans | 21 – 25 ans |
|--|---|---|
| Sans diplôme professionnel (Bac général) | 55% SMIC Cout mensuel*: 951€ | 70% SMIC Cout mensuel*: 1210€ |
| Avec diplôme professionnel (Bac Technique, professionnel) | 65% SMIC Cout mensuel*: 1123€ | 80% SMIC Cout mensuel*: 1383€ |

*base SMIC 35 heures au 01/01/2015 , charges patronales comprises

Dans ce contexte de crise et dans le cadre des obligations légales en matière de formation professionnelles, les entreprises sont très intéressées par ce type de contrat. De plus, au vu de l'évolution de la législation en termes de formation professionnelle, les entreprises vont avoir l'obligation de compter dans leurs effectifs des contrats de professionnalisation. Depuis 2006, cela concerne déjà les entreprises de plus de 250 salariés.